



Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (UNVFVT) **Circulaire n°1/2020 : Appel à projets pour 2021**

Le Secrétariat du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (UNVFVT) a le plaisir de vous informer qu'il acceptera, **entre le 15 janvier et le 1^{er} mars 2020**, les demandes de financement pour des subventions qui devront être utilisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

Toute demande de financement reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Les subventions pourront être octroyées aux organisations fournissant une **assistance directe** aux victimes de la torture ainsi qu'aux membres de leurs familles. Cette assistance peut être médicale, psychologique, juridique ou sociale. Toutes les demandes de financement devront être soumises en anglais, français ou espagnol. Le Fonds recevra également un nombre réduit de candidatures pour des projets de formation et de séminaires destinées à renforcer la capacité interne de l'organisation candidate.

Seules les demandes strictement conformes aux [Lignes Directrices du Fonds](#) seront considérées. Avant de soumettre une demande, les candidats sont donc invités à consulter les lignes directrices (veuillez trouver [le lien ici](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Torture/UNVFVT/Call/GuidelinesTortureFund2019revised49thsessionFINALFR.pdf) : <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Torture/UNVFVT/Call/GuidelinesTortureFund2019revised49thsessionFINALFR.pdf>).

Les nouveaux candidats ainsi que ceux qui ont déjà bénéficié d'une subvention mais qui ne sont pas soutenu par le Fonds en 2020 doivent soumettre une demande dont le montant ne dépasse pas 50,000 dollars américains. Concernant les bénéficiaires ayant reçu subvention du Fonds pour 2020, les demandes de subventions devront, en règle générale, être comprises entre 30,000 et 100,000 dollars américains. Veuillez noter que le taille moyenne des subventions accordées par le Fonds pour 2020 était de 43,000 dollars américains.

Les demandes de subventions seront examinées de manière concurrentielle, en tenant compte du mérite de la demande, des besoins, des fonds disponibles et, le cas échéant, du nombre d'années consécutives de soutien par le Fonds.

Veuillez noter qu'en règle générale, seuls les projets apportant une assistance directe aux victimes de la torture ainsi qu'aux membres de leurs familles seront subventionnés, sur une base annuelle, pour un maximum de dix ans consécutifs, sous réserve d'une évaluation satisfaisante du projet et de la disponibilité de fonds. A l'issue et pendant les trois années suivantes, aucune demande de l'Organisation relative à un projet réalisé dans le même pays d'exécution ne sera acceptée.

Comment postuler pour une demande de subvention ?

Les demandes devront être soumises par le biais du [Système de subventions en ligne](#) (GMS) (<https://grants.ohchr.org/Default.aspx>). Connectez-vous au système en ligne et entrez dans la 52^{ème} session.

Nous encourageons les candidats à se référer au manuel d'utilisateur disponible sur la page principale du GMS pour aider les organisations à soumettre les demandes de subventions à travers le système en ligne (<https://grants.ohchr.org/Default.aspx>).

Pour communiquer sur les éventuels problèmes techniques ou pour demander de l'aide lors de la préparation d'une demande, veuillez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante: ptissier@ohchr.org.

Il est conseillé aux organisations de consacrer suffisamment de temps à la rédaction de leur demande afin de la compléter avant la date d'échéance. Les nouveaux candidats en particulier sont encouragés à compléter le processus d'enregistrement assez tôt pour travailler sur leur demande de subvention. Les demandes seront reçues et examinées de façon continue jusqu'au 1er mars 2020.

Priorités :

Pour 2021, une attention spéciale sera accordée aux projets exécutés dans:

- Des pays dans lesquels l'espace réservé à la société civile est limité ou subit un rétrécissement.
- Des pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, du Groupe des États d'Amérique Latine et des Caraïbes, d'Asie centrale, et de la région du Pacifique qui sont actuellement sous-représentés parmi les bénéficiaires du Fonds.

Liste des subventions en 2020 :

<https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Torture/UNVFVT/Call/UNTortureFundpubliclistofgrantsawardedin2020.pdf>

Pour les organisations ayant reçu une subvention du Fonds en 2019:

- Les rapports sur les subventions utilisées en 2019 devront être soumis par le biais du système de subventions en ligne entre **le 15 janvier et le 1^{er} mars 2020**.
- **Veillez noter que les nouvelles demandes de financement provenant d'organisations n'ayant pas fourni l'ensemble des rapports demandés ne seront pas prises en compte.** Ainsi une organisation qui n'aurait pas présenté à la date d'échéance prévue les rapports narratif, financier et d'audit satisfaisants sur l'utilisation de toutes les subventions précédentes sera pas admissible pour 2021.

*Le Secrétariat du Fonds
Le 15 janvier 2020*